

que c'est là une injustice. Ils ont fait construire, il y a quelques années, un grand entrepôt et ils m'ont dit, que l'an dernier, ils avaient importé 9,000 porcs de la région de Québec, parce qu'ils n'en avaient pas assez pour répondre à la demande locale.

M. HORNER (*Acadia*): Quelle région?

M. BOULANGER: La région du lac Saint-Jean-Saguenay.

Le PRÉSIDENT: Nous avons donc maintenant consigné nos observations au compte rendu.

Nous revenons à présent à la page 1 du rapport supplémentaire, soit le compte en commun du blé. Avant de nous attaquer à ce rapport, M. Earl nous a promis hier qu'il se procurerait certains renseignements à l'intention de plusieurs membres du Comité. M. Earl pourrait peut-être nous expliquer quels renseignements il a pu obtenir. M. Riddel a, également, certains renseignements à nous communiquer.

M. W. RIDDEL (*commissaire en chef adjoint de la Commission canadienne du blé*): Monsieur le président, je voudrais parler de deux questions distinctes. L'une a trait à l'acquisition spéciale de 40,019 boisseaux d'avoine, tel qu'en fait foi la page 8. Ces 40,000 boisseaux représentent de l'avoine achetée chez les producteurs par une maison de grain indépendamment de la Commission. Cette quantité d'avoine devait être vendue, comme semence, à d'autres producteurs dans la province d'Alberta par la voie du commerce des grains. Or, l'entreprise n'a pu la vendre ainsi. La Commission l'a donc autorisée à en disposer en dehors de la province. Il fallait donc que l'avoine soit livrée à la Commission au prix du versement initial et rachetée de la Commission à son prix de vente. Ce poste est mentionné comme achat spécial vu qu'aucun certificat de producteur n'a été émis lors de la transaction. Le reliquat de 19 boisseaux représente l'achat d'échantillons.

M. Milligan a soulevé une autre question relativement au coût de l'avoine de l'Argentine déchargée à Montréal. Nous n'avons pu obtenir de renseignements à ce sujet. Néanmoins nous nous efforcerons de les obtenir et les déposerons chez le secrétaire du comité le plus tôt possible.

M. HORNER (*Acadia*): Il y a un autre point sur lequel je désirerais obtenir des renseignements. Il s'agit de ce qu'il en coûte à la Commission du blé pour les arrêts que les chemins de fer font payer aux élevateurs terminus de l'intérieur.

M. McNAMARA: Il nous fera plaisir de déposer ces renseignements détaillés auprès du secrétaire.

M. EARL: J'ai ces renseignements ici même. Ces arrêts aux frais des syndicats ont coûté \$166,965.

M. HORNER (*Acadia*): Très bien, c'est ce que je voulais savoir. Cette somme va aux deux chemins de fer, n'est-ce pas?

M. McNAMARA: Exactement.

M. HORNER (*Acadia*): On la répartit également, n'est-ce pas?

M. EARL: Non, je ne le crois pas.

M. HORNER (*Acadia*): Je voulais seulement savoir combien M. Donald Gordon retirait de cela. C'est un tarif exorbitant.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant prendre la page 1.